



Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et avis de disponibilité des documents destinés aux investisseurs

Nous vous invitons à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Rogers Communications Inc. (l'« assemblée »).

Quand

Le mercredi 22 avril 2020
11 h (heure de l'Est)

Où

Assemblée virtuelle seulement diffusée en direct sur le Web à l'adresse :
<https://web.lumiagm.com/293602939>

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

1. Recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, y compris le rapport des auditeurs externes.
2. Élire 15 administrateurs à notre conseil d'administration (se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations).
3. Nommer les auditeurs externes (se reporter à la rubrique « Nomination des auditeurs » de la circulaire de sollicitation de procurations).
4. Traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOTER

Vous êtes habilité à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à participer à l'assemblée et à y exercer vos droits de vote si vous étiez porteur inscrit d'actions avec droit de vote de catégorie A (les « actions de catégorie A »), à la fermeture des bureaux à Toronto (Ontario), le 2 mars 2020 (sous réserve des restrictions de vote décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations). Vous trouverez des instructions de vote précises dans le formulaire de procuration ci-joint, que vous avez reçu si vous êtes un porteur inscrit d'actions de catégorie A.

Si vous étiez porteur inscrit d'actions sans droit de vote de catégorie B à cette date, vous êtes habilité à être convoqué à l'assemblée à y participer, mais non pas à y exercer des droits de vote.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Rogers utilise les dispositions de « procédures de notification et d'accès » des règles canadiennes sur les valeurs mobilières, en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (« **Règlement 54-101** ») et du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (« **Règlement 51-102** »), aux fins de la distribution aux actionnaires des documents relatifs à l'assemblée. Aux termes des procédures de notification et d'accès, les sociétés canadiennes ne sont pas tenues de distribuer des copies papier de certains documents relatifs aux assemblées annuelles comme les circulaires de sollicitation de procurations et les états financiers annuels, sauf si elles en reçoivent la demande précise. Plutôt, elles peuvent afficher des versions électroniques de ces documents sur un site Web pour que les investisseurs y aient accès et puissent les étudier, et elles transmettront des copies papier de ces documents sur demande. Les procédures de notification et d'accès avantagent directement Rogers grâce à une réduction importante des coûts liés aux documents et à leur mise à la poste et favorisent également l'environnement par une diminution notable de la quantité de papier qui serait ultimement éliminé. Les actionnaires déjà inscrits à la livraison électronique des documents destinés aux actionnaires continueront de les recevoir par courriel. Si vous n'êtes pas inscrit à la livraison électronique et souhaitez l'être, Rogers vous invite à le faire de la façon indiquée dans le présent avis de convocation, s'il vous a été transmis, ou en suivant les instructions figurant sur la couverture intérieure de la circulaire de sollicitation de procurations.

ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE A

En tant que porteur inscrit d'actions de catégorie A, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de plusieurs façons. Celles-ci sont expliquées dans le formulaire de procuration joint à la présente trousse. À moins que vous ne participiez de façon virtuelle à l'assemblée et exerciez vos droits de vote, votre procuration dûment remplie ou vos instructions de vote doivent nous parvenir au plus tard à 14 h (heure de l'Est) le 21 avril 2020. Si vous êtes le propriétaire véritable des actions de catégorie A, veuillez vous reporter à la rubrique « Propriétaires véritables (porteurs non inscrits) » de la circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir les renseignements relatifs au vote. Veuillez noter que tout porteur d'actions ordinaires de catégorie A qui nomme comme fondé de pouvoir une personne autre que les personnes nommées par la direction dont le nom figure sur le formulaire de procuration DOIT ÉGALEMENT inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts de Société de fiducie AST (Canada) après avoir déposé leur formulaire de procuration ou après avoir remis leurs instructions de vote. **Si l'actionnaire omet d'inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, le fondé de pouvoir ne pourra pas obtenir un numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il ne pourra y assister qu'à titre d'invité.**

Nous vous encourageons également à étudier les points à l'ordre du jour qui feront l'objet d'un scrutin à l'assemblée, tel qu'ils sont expliqués dans la circulaire de sollicitation de procurations à l'adresse investisseurs.rogers.com/corporate-governance/agm-materials, avant de voter.

SITE WEB OÙ TROUVER LES DOCUMENTS DESTINÉS AUX INVESTISSEURS

Vous pouvez télécharger et consulter des versions électroniques des documents destinés aux investisseurs en vue de l'assemblée, dont la circulaire de sollicitation de procurations et le rapport annuel de Rogers, qui comprend nos états financiers audités de 2019, à l'adresse investisseurs.rogers.com/corporate-governance/agm-materials ou sous le profil de Rogers Communications Inc. sur le site SEDAR à sedar.com ou sur EDGAR, à sec.gov. Nous avons ajouté des fonctions électroniques rehaussées aux documents, qui rendront la recherche des rubriques pertinentes et d'éléments particuliers beaucoup plus facile que dans les copies papier de ces documents.

COPIES PAPIER DES DOCUMENTS DESTINÉS AUX INVESTISSEURS

Si vous souhaitez recevoir une copie papier de certains documents destinés aux investisseurs, ou que vous avez des questions au sujet de l'assemblée, veuillez nous écrire à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com, ou encore nous appeler au 647 435-6470, ou sans frais au 1 844 801-4792, avant le 6 avril 2020. Nous vous enverrons la copie papier gratuitement dans les trois jours ouvrables, ce qui vous donnera suffisamment de temps pour exercer vos droits de vote par procuration. Après l'assemblée, les documents demeureront disponibles sur le site Web indiqué ci-dessus pour au moins un an.

ADMISSION À L'ASSEMBLÉE


Cette année, par excès de prudence, pour faire face de manière proactive aux incidences sans précédent sur la santé publique du coronavirus 2019, également appelé le COVID-19, et afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, actionnaires, employés et autres parties prenantes, notre assemblée se tiendra sous forme virtuelle seulement et elle sera diffusée en direct sur le web. Les actionnaires auront tous une chance égale de participer à l'assemblée peu importe leur emplacement géographique.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée, poser des questions et exercer leur droit de vote, en temps réel, pourvu qu'ils se soient connectés à Internet et qu'ils respectent les dispositions énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations. Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A véritables qui ne se sont pas dûment nommés comme fondés de pouvoir pourront participer à l'assemblée à titre d'invités, mais ils ne pourront pas exercer leur droit de vote à l'assemblée. Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote inscrits pourront participer à l'assemblée à titre d'invités.

This Information Circular is also available in English upon request made to Investor Relations at the Corporation's head office, 333 Bloor Street East, Toronto, Ontario M4W 1G9, or by email at investor.relations@rci.rogers.com or by telephone at 647.435.6470 or toll free at 1.844.801.4792. The English text shall be available at the Meeting.

Sur ordre du conseil d'administration,

Le Secrétaire,



Graeme McPhail

Toronto, Ontario, Canada

Le 5 mars 2020

ROGERS COMMUNICATIONS INC.

Demande de copie des états financiers

À titre d'actionnaire de Rogers Communications Inc., vous êtes en droit d'obtenir une copie de nos états financiers intermédiaires ou de nos états financiers annuels, ou les deux.

Afin de recevoir ces documents, veuillez remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse ca.astfinancial.com/financialstatements. Notre code de société est le **6651A**.

Vous pouvez par ailleurs remplir le formulaire ci-après et le retourner à Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succursale postale B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou l'envoyer par télécopieur au 1 888 249-6189. Votre nom sera alors inscrit sur la liste d'envoi additionnelle tenue par notre agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Société de fiducie AST (Canada), par courrier électronique à l'adresse inquiries@astfinancial.com ou par téléphone au 416 682-3860 ou sans frais au 1 800 387-0825.

Destinataire : Société de fiducie AST (Canada)

Veuillez ajouter mon nom à la liste d'envoi additionnelle de Rogers Communications Inc. et me faire parvenir une copie des états financiers, comme il est indiqué ci-après.

États financiers intermédiaires Français Par la poste
 États financiers annuels Anglais Par transmission électronique J'accepte la transmission électronique.

Nom : _____

Adresse électronique : _____

OU

Adresse postale : _____

